

**DÉPARTEMENT DU NORD**  
**ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

**Séance du 22 juin 2023**

L'an deux mille-vingt-trois, le 22 juin, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 16 juin.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 33**

**Nombre de pouvoirs : 8**

**Nombre de votants : 41**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, M.HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés :***

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M.HENNEON François-Xavier,  
M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,  
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M.BOONAERT Jean-Philippe,  
Mme FERMENTEL Geneviève, procuration à M.MOUQUET Denis,  
M.FICHEUX Bruno, procuration à M.DEHAENE Michel,  
Mme HERDIN Andrée, procuration à M.THOREZ Jean-Claude,  
M. LAPIERRE Julien, procuration à Mme BOULENGER Delphine,  
M.LORIDAN Bernard, procuration à Mme LORPHELIN Martine.

***Absents :***

M.RAVET Pierre-Luc.

***Secrétaire de séance :***

M.MOUQUET Denis.

## Délibération 2023D106 - Développement économique et acquisitions foncières - Récupération du lot 6 de la zone d'activités des Petits Pacaux à Littoral Espaces Verts

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de la délibération en date du 14 octobre 2006 sécurisant les actes de vente de la CCFL, stipulant le dépôt obligatoire d'un permis de construire dans les 18 mois suivant l'acquisition d'un foncier situé en zone d'activités CCFL et actant l'ajout de cette clause résolutoire dans les actes notariés,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2019 autorisant la vente du lot n°6 de la ZA des Petits Pacaux à la société Littoral Espaces Verts représentée par Bastien Savreux,

Considérant l'acte de vente en date du 14 août 2019 actant de la vente des parcelles référencées ZO160 et ZO180,

Considérant qu'aucun permis de construire n'a été déposé depuis près de 4 ans,

Considérant la superficie du lot 6 de 6 155m<sup>2</sup> et sur lequel il y a 3 conteneurs dessus,

Considérant les exigences du « Zéro Artificialisation NET », les nécessités de densification et de ré-usage des friches,

La société Littoral Espaces verts ne respectant pas les dispositions de l'acte de vente, il est proposé que la CCFL rachète le lot 6 de la ZA des Petits Pacaux, correspondant aux parcelles cadastrées ZO160 et ZO180.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil Communautaire de:

- RACHETER à la société Littoral Espace Vert, ou toute SCI créée à cet effet, les parcelles cadastrées ZO160 et ZO180, d'une surface de 6 155m<sup>2</sup> à son prix d'acquisition, soit 5€ HT/m<sup>2</sup>,
- PRÉCISER que les frais de notaire et autres frais liés à ce rachat seront à la charge de la société Littoral Espace Vert ou toute SCI créée à cet effet,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**

